



Actualité

- Accord Senior finalisé.
- Le 7 et 8 février, réunion CCE n°2 du livre 3.
- Election, prorogation des mandats jusqu'au 31 mars, et Décision de la DDTE.
- Semaine 8,
- Etablissement d'un accord préélectoral (sous réserve qu'il soit unanime).
- Négociation sur le temps de travail des Experts SAV.
- Poursuite de la négociation sur le projet d'accord GPEC.
- Réunion de travail du CCE sur les mesures de reclassement interne .

Délégués Syndicaux

Pierre Henri **BEAUVAL**
Claudie **BOBET**
Philippe **DUBOIS**
Laurent **PAULY**
Gilles **GUILLEMOT**
Pascal **BERTHELOT**
Stéphane **BOUVIER**
Bernard **GUYONNAUD**
Jean **ALESI**

Contactez nous

cfdtnextiraone@cfdtnextiraone.info

Tel : 02 51 89 57 71

Rejoignez la CFDT

Demain vous allez
Voter



Accord SENIOR

Le 9 Février 2007, l'accord Senior (mesures d'âge, retraite et préretraite) a été présenté à la signature aux partenaires sociaux. Une diffusion Direction sera faite à l'ensemble du personnel.

Depuis l'ouverture du plan social, ces mesures softs ont toujours fait partie de nos demandes, la CFDT a participé activement à finaliser cet accord et le signera. Tous Les salariés éligibles selon les modalités de l'accord et intéressés peuvent postuler. Grâce à cet accord, Le départ de salariés volontaires permettra le reclassement ou un changement de métiers en interne. Retrouvez le détail de l'accord Senior sur notre site Web:

<http://www.cfdtnextiraone.info>

Information CCE du 7 et 8 février 2007

Le 7 et 8 février 2007, deuxième réunion du CCE de la procédure du plan (le livre 3).

Présentation du rapport d'expertise élaboré par le cabinet Syndex. Ce rapport, comme support, permet d'éclairer les élus du CCE sur les pistes, les mesures sociales et les actions à entreprendre pour rechercher des solutions moins douloureuses.

D'ores et déjà, une réunion de travail est programmée la semaine 8, sur les thèmes comme : la mobilité interne, le départ volontaire et la ré-internalisation etc.. .

Choix du cabinet d'accompagnement « ALTEDIA » pour une première mission jusqu'au 31 mars 2007 concernant la mobilité interne, le départ de volontaire et assister à leur demande les seniors.

Election

Le 7 Février 2007 , Décision de la DDTE sur les élections des instances représentatives du personnel dans les régions : Ile de France, Nord -Est, Sud- Est et Sud-Ouest.

Pour les Délégués du personnel,

L'inspectrice a décidé le maintien des instances des Délégués du Personnel dans chaque centre de profit précédemment défini lors des élections 2004. Elle ne s'est pas prononcée sur le nombre de collège dans cette instance. (à déterminer lors de l'établissement du protocole préélectoral).

Pour Les Comités d'Etablissement,

L'inspectrice a décidé deux collèges:

- un collège 2 Etam
- un collège 3 Cadres , y compris les grades 13 14 et 15.

Pour le Comité Central d'Entreprise,

Retour à 10 élus titulaires et suppléants. Désignation un titulaire et un suppléant Etam et Cadre par Etablissement , sauf: Ile de France qui se voit attribué 2 titulaires et suppléants Cadre et, la région Nord -Est qui perd ses représentants ETAM.